

# Nouvelles Breves

— votre bulletin d'informations municipales —

## Sommaire

**Météo** 1  
Tempête du 10 août

**École** 2  
Rentrée scolaire 2014



**Manifestations** 3  
Halte Nomade

**Agenda** 4

**Brèves** 4

**Effondrement des  
maisons** 4

MAIRIE D'ASPET  
Place de la République  
31160 ASPET  
Téléphone : 05 61 88 40 22  
Télécopie : 05 61 88 44 03  
Mail : [mairie.aspet@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspet@wanadoo.fr)  
Web : [www.mairie-aspets.fr](http://www.mairie-aspets.fr)



## Tempête du 10 août 2014

Le 10 août dernier a eu lieu un orage d'une violence peu commune, issu des restes dépressionnaires de la tempête tropicale "Bertha". Ce violent coup de vent, accompagné de fortes pluies et de quelques grêlons a causé d'importants dégâts sur la commune.

L'orage, arrivé depuis l'ouest par les vallons de Coularan et de Broucailloles, s'est parfois transformé en "mini-tornade", dévastant tout, comme à Tailleher où de nombreux arbres sont tombés, bloquant les routes et les chemins d'accès aux habitations. Les violentes pluies ont aussi créé des coulées boueuses, creusant de profondes ornières dans les chemins. Les lignes électriques et téléphoniques ont été coupées par la chute des arbres. Les dégâts les plus importants se situent entre le Cot det Traoues et le hameau de Las Tachaires. Des chênes plusieurs fois centenaires sont tombés et des parcelles de plus d'un hectare ont été touchées.



Dégâts dus à la tempête du 10 août.

La municipalité, les pompiers, les services municipaux et les équipes techniques du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) ont réagi rapidement en dégageant les routes pour pouvoir accéder aux habitations. L'équipe Bois du SIVOM a ensuite ouvert les chemins de Las Tachaires et de Tailleher à Bloude. Elle a déjà enlevé environ 100 tonnes de bois. Le SIVOM intervient sur les zones publiques et privées et récupère le bois, après accord des propriétaires, pour fabriquer des plaquettes utilisées dans les chaufferies à bois.

Prochainement, une déchiqueteuse sera installée à côté du cimetière pour faire des copeaux sur place.

Le SIVOM estime qu'il devrait y avoir pour un an minimum de travail avant de tout remettre en état.

Rappel : l'entretien régulier par les propriétaires des parcelles boisées permettra de limiter les dégâts lors de prochains phénomènes météorologiques.

## Les nouveaux rythmes scolaires

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, tous les élèves bénéficient de nouveaux horaires à l'école. Les enfants travaillent cinq matinées au lieu de quatre. Cette nouvelle organisation du temps scolaire a pour but de favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs. En revanche, le temps scolaire restant le même, l'équipe enseignante de l'école Germaine Barès a choisi, en accord avec l'Inspection académique de Toulouse, de libérer de cours le mardi après-midi qui devient ainsi un temps périscolaire de 13h30 à 16h30. Ce temps d'accueil

périscolaire est pris en charge par l'ALAE.

Afin de faciliter l'organisation, les inscriptions se font dès le lundi pour les activités et le vendredi précédent lorsqu'une sortie est prévue. Le tarif est de 3 euros pour un mardi après-midi et de 5 euros pour les sorties exceptionnelles. Ce prix comprend l'encadrement, le matériel et le goûter. Une réunion de présentation de cette organisation aux parents d'élèves a eu lieu le 29 septembre. À noter aussi que les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront le 10 octobre.

## L'équipe enseignante

Cette année, l'école Germaine Barès accueille 107 élèves (école maternelle et primaire) avec la répartition suivante par enseignant :

- 19 élèves en Toute petite section-Petite section-Moyenne section avec Isabelle Courivaud ;



- 13 élèves en Grande section avec Laurence Couvreur ;



- 26 élèves en CP-CE2 avec Nadia Jbilou qui remplace Aurore Vertut jusqu'en février 2015 ;

- 24 élèves en CE1-CM1 avec Cécile Bordes ;



Nadia Jbilou et Cécile Bordes

- 25 élèves en CM1-CM2 avec Françoise Pailhé, directrice de l'école, et Johan Pradère.



L'école Germaine Barès bénéficie en outre du dispositif "Plus de maîtres que de classes" avec un maître supplémentaire : Virginie Lorant.



Grâce à ce dispositif qui a pour but de mieux répondre aux besoins des élèves par la co-intervention de deux enseignants dans la classe ou par la prise en charge spécifique de groupes d'élèves, il y a donc 6 maîtres pour 5 classes.

Deux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), Laura Marquez et Marjorie Casteran, accompagnent les enseignants au quotidien dans la prise en charge des très jeunes enfants, ainsi qu'Alysson Gérin, auxiliaire de vie scolaire, qui participe à la vie quotidienne dans l'établissement.

### Programme des activités des mardis après-midi :

- mardi 30 septembre : randonnée pédestre sur les coteaux d'Aspet
- mardi 7 octobre : sports de ballon
- mardi 14 octobre : cinéma au Bois Perché.

Durant les mois d'hiver, des sorties ski seront proposées et à partir du printemps, des sorties à la piscine ainsi qu'au Bois Perché (tennis, squash, course d'orientation...)



Laura Marquez et Alysson Gérin

Au corps enseignant, il faut ajouter une psychologue scolaire, Campanella Grazia, qui contribue à aider les élèves en difficulté.

Enfin, Michel Legrain, "maître G", est aussi présent à l'école d'Aspet une fois par semaine. Il s'agit d'un enseignant qui s'occupe plus spécifiquement de la sociabilisation des enfants. Il les fait travailler en groupe ou individuellement sur leur comportement.

### CCAS - Politique sociale

La mairie d'Aspet a choisi de mener une politique sociale en aidant financièrement les parents. Ainsi les parents paient 2,80 € par jour et par enfant pour la cantine et 0,50 € pour l'ALAE. Un demi-tarif est appliqué pour les ménages dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 €.

Pour information, le prix de revient d'un repas à la cantine pour le CCAS est de 5,95 €. Ce montant comprend le prix facturé par le collège, le salaire de l'agent municipal mis à disposition du collège et le transport en bus.

## Manifestations

# Halte Nomade du livre jeunesse

## 3<sup>e</sup> édition

La Halte Nomade, salon du livre jeunesse, s'installe pour la 3<sup>e</sup> édition à Aspet du mercredi 8 au samedi 11 octobre. Un programme riche et varié attend les plus jeunes comme

les plus grands : spectacles, ateliers, lectures, expositions, débats... couplé à un salon du livre jeunesse le samedi où vous pourrez rencontrer auteurs et éditeurs. Le programme est disponible sur le site : halte-nomade-du-livre-jeunesse.webnode.fr

### Programme tout public hors spectacles pour les scolaires

#### Mercredi 8 octobre :

- 17h45 : inauguration sous la halle de la mairie ;
- 20h : spectacle "Dans la forêt vierge il y a fort à faire".

#### Samedi 11 octobre :

- 9h30-18h30 : salon du livre jeunesse ;

- 10h30 : spectacle "Chuuut !" ;
- 14h30 : spectacle "Le jardinier" ;
- 16h : spectacle "Des livres et moi" ;
- 18h30 : spectacle "De Jojo à Lola" ;
- Illustration scotch avec Nicolas Lacombe : 9h30 (atelier) et 14h30 (performance) ;
- Théâtre d'ombre de Ray Mundo l'après-midi dans les rues d'Aspet.

## Los Festaires



Lors de la fête de la piscine le 23 août dernier.

Le comité des fêtes d'Aspet a repris du service. Sous le nouveau pseudonyme évoquant les fêtards en patois, Los Festaires (prononcer lous festairès) ont organisé leur première manifestation le 23 août dernier, à la piscine, par une soirée musique-barbecue dont le succès laisse présager des lendemains qui

chantent.

Un nouveau bureau du conseil d'administration a été élu. Arnaud Masse et Christophe Laguens, co-présidents, peuvent compter sur les compétences de Heïdi Pujol-Fontas au secrétariat et de Léa Chanet à la trésorerie. Les comptes sont déjà bien engagés, puisque la soirée-piscine a déjà porté ses fruits. Ils permettront à la nouvelle équipe de bénévoles tous enthousiastes et volontaires d'envisager, dans un premier temps, un renouveau de la fête de la Saint-Martin. Un bal le lundi 10 novembre au soir est déjà programmé, sous le préau de l'ancienne école. Que la fête continue !

## Calendrier des manifestations

### 8-9-10-11 octobre

Halte Nomade du livre jeunesse, organisé par la Cie du Point d'Ariès.

### 17 octobre

Foire aux broutards organisée par l'ACVA, au pré commun.

### 19 octobre

Thé dansant avec *Musette* organisé par "Aspet Animations" au foyer.

### 24 et 25 octobre

Foire aux chevaux au pré commun.

### 1er novembre

Festival des bergers au Bois perché.

### 7 novembre

Journée des métiers organisée par l'ACAPLA.

### 8 novembre

Repas dansant (midi) avec *Magic Musette* organisé par "Aspet Animations" au foyer.

### 10 novembre

Fête locale organisée par "Los Festaires".

### 29 novembre

*Un enfant, un arbre*.

### 14 décembre

Thé dansant avec *Musette Ambiance* organisé par "Aspet Animations" au foyer.

### Élisa Géhin, artiste en résidence de territoire

Cette année, la Halte Nomade accueille Élisa Géhin, auteure et illustratrice de livres jeunesse. Elle sera présente à Aspet avec son atelier itinérant du 29 septembre au 24 octobre et du 4 au 31 novembre.

Elle développera un travail de création sur le thème de l'habitat, et animera également des ateliers d'illustration autour du livre jeunesse, notamment pour les enfants.

Pour découvrir ses œuvres : [mesjeudisamusants.fr](http://mesjeudisamusants.fr)

## Un enfant, un arbre

La cérémonie « Un enfant, un arbre », qui célèbre les naissances de l'année sur la commune par la plantation d'un arbre pour chaque enfant, aura lieu cette année le samedi 29 novembre à 11h.



La plantation sera suivie par un verre de l'amitié offert aux familles des enfants à la salle du Conseil.

### Cérémonie commémorative au Monument aux morts

Josette Sarradet, Maire, et le Conseil municipal, vous convient à la commémoration du 96<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918 le **mardi 11 novembre à 12h**, place de la Mairie.

Un vin d'honneur vous sera offert à l'issue de la cérémonie sous la halle de la mairie, accompagné d'un concert par les élèves de l'école de musique "La sauce musicale".



## NAISSANCES

Inoa **Caillot Latour** le 28 août.

## MARIAGES

Julie **Roques** et Gilles **Broto** le 12 juillet ;  
Céline **Tarraube** et Jean-Jacques **Daroux** le  
12 juillet ;  
Marie **Michel** et Olivier **Brenier** le 30 août ;  
Mylène **Gramont** et Joseph **Pichard** le 20  
septembre.

## DÉCÈS

Geneviève **Rumèbe** le 4 juillet ;  
René **Maurel** le 7 juillet ;  
Jean-Paul **Brachet** le 24 juillet ;  
Jean-Pierre **Jaureguiberry** le 8 août ;  
Jeanine **Renard** le 24 août.

## BRÈVES

### Communication municipale

La transmission des informations concernant les coupures d'eau et d'électricité lorsqu'elles sont communiquées par le syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) et par le syndicat mixte des eaux et de l'assainissement (SMEA) est donnée aux habitants par voie de presse, par affichage sous la halle de la mairie et sur le site internet de la mairie, rubrique "actualités" : [www.mairie-aspet.fr](http://www.mairie-aspet.fr)

### Collecte annuelle des objets encombrants

Le SIVOM procédera à un enlèvement des objets encombrants durant la semaine du 10 au 14 novembre 2014 pour les habitants d'Aspet. Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir vous inscrire auprès de la mairie avant le lundi 13 octobre 2014, en listant les différents types de déchets que vous souhaitez faire enlever, en communiquant votre numéro de téléphone et en indiquant le volume total approximatif que votre chargement représentera.

## Effondrement des maisons de la place de la République



L'effondrement du sous-sol sous les quatre maisons de la place de la République a été reconnu catastrophe naturelle par arrêté

## AGENDA



**Tous les mardis matin :**  
**réunions élus/personnel.**

**Octobre**  
6 Réunion de travail des élus.  
8 Inauguration de la 3<sup>e</sup> édition de la Halte Nomade, festival du livre jeunesse.  
11 AG de l'association des maires de la Haute-Garonne.  
13 Conseil municipal à 20h30.  
14 Formation des élus par l'agence technique départementale.  
**Novembre**  
5 Commission territoriale du

Syndicat mixte de l'eau.  
8 Journée de travail des élus.  
13 Réunion "voirie départementale et communale" par la Direction de la voirie.  
25 au 28 Congrès des maires à Paris.

29 "Un enfant, un arbre".  
**Décembre**  
2 Réunion sur le plan communal de sauvegarde à la sous-préfecture  
8 Réunion de travail des élus.  
15 Conseil municipal à 20h30.

Un défibrillateur est présent sur la commune sous la halle de la Mairie



Numéros utiles	
 Pompiers	18/112
S.A.M.U.	15
Gendarmerie	05 61 88 40 17
CC3V	05 61 94 86 50
Déchetterie	05 61 79 59 47
S.Eaux (Girosp, Gouillou)	05 61 88 56 64
S.Eaux (Aspet et autres)	05 62 00 72 80
Camping	05 61 88 51 55
Bibliothèque	05 61 88 52 55
Centre de loisirs	06 72 59 88 26

Le SIVOM vous indiquera ensuite la date exacte du passage de son véhicule de collecte devant votre domicile.

**Rappel des consignes de collecte :**

- déchets acceptés : objets volumineux ou trop lourds qui ne peuvent pas contenir dans le coffre d'une voiture pour être apportés à la déchetterie ;
- déchets refusés : véhicules hors d'usage, pneumatiques, ordures ménagères, végétaux, gravats et déblais, télévisions, objets volumineux contenant des liquides...

parties en fournissant, de surcroît, un petit amendement azoté qui bonifiera la pousse du gazon. Les footballeurs n'ont plus qu'à marquer des buts...

### Plan local d'urbanisme

Le registre de concertation du projet du PLU (plan local d'urbanisme) est toujours à votre disposition pour toute suggestion au service urbanisme de la mairie.

### Shiatsu et Dō-In à Aspet

Vendredi 29 août, Liliane Ducamp a présenté à Aspet la pratique du Dō-In (gymnastique énergétique qui enlève les blocages corporels) et le Shiatsu (qui se donne en séances individuelles). Après un bref historique, une démonstration et l'explication de ses bienfaits, les exercices qui seront donnés en cours collectifs ont été pratiqués.

Pour tout renseignement contactez Liliane Ducamp, diplômée de la Fédération Européenne de Shiatsu, au 06 08 13 34 70 ou au 05 61 88 40 90.

ministériel paru au Journal Officiel le 2 février 2012.

Cette reconnaissance devrait permettre aux propriétaires d'être indemnisés par leurs assureurs respectifs soit de la réparation soit de la démolition soit de la valeur vénale de leur habitation. Bien que les assureurs n'aient pas contesté l'état de catastrophe naturelle, ils atermoient dans ces indemnisations et, avec de nombreux prétextes, tardent aussi à régulariser la situation de leurs assurés.

La municipalité concernée par la sécurité de

la place de la République a multiplié ses interventions et vient de déposer un dossier au ministère de l'Écologie qui pourrait permettre d'accélérer la situation administrative à condition que les assurances confirment le règlement financier.

Nous tenons à vous informer que nous ne pouvons nous substituer aux propriétaires qu'en cas de péril grave et imminent et que nous mettons tout en œuvre pour régler cette situation dans les meilleurs délais certes, mais aussi dans le respect de la législation.